



MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GRADES & GALONS

du Service
de santé
des armées

PRATICIENS DES ARMÉES

- 3 ➤ Médecins des armées
- 4 ➤ Pharmaciens des armées
- 5 ➤ Vétérinaires des armées
- 6 ➤ Chirurgiens-dentistes des armées
- 7 ● Pendant la formation

MILITAIRES INFIRMIERS ET TECHNICIENS DES HÔPITAUX DES ARMÉES

- 8 ➤ Sous officier
- 10 ➤ Officiers
- 11 ● Pendant la formation

VOLONTAIRES DU SSA

- 12 ➤ Volontaires du SSA (VSSA)

PERSONNEL DE L'ARMÉE DE TERRE

- 12 ➤ Militaires du rang
- 13 ➤ Assistants soutien aux soins (ASS)

MÉDECINS DES ARMÉES



PAREMENT
velours « cramoisi »



Médecin des armées
(MED)



Médecin principal
(MP)



Médecin en chef
de 2^e classe
(MC2)



Médecin en chef
de 1^{re} classe
(MC1)



Médecin chef des services
de classe normale
(MCSCN)



Médecin chef des services
hors classe
(MCSHC)



Médecin général
(MG)



Médecin général inspecteur
(MGI)



Médecin général
des armées
(MGA)

APPELLATION

Monsieur/madame le [grade].

Exemple : « *Monsieur le médecin général des armées* », « *madame la médecin principale* »...

Les médecins des armées peuvent également être appelés selon la terminologie de la hiérarchie militaire générale. Exemple : « *Mon colonel* » pour un médecin en chef de 1^{re} ou 2^e classe.

Cette latitude n'existe que pour les grades assimilables à ceux de la hiérarchie militaire générale et ne s'applique donc pas aux médecins chef des services (CN et HC). L'appellation « *Mon général* », pour un médecin chef des services, est impropre.

PHARMACIENS DES ARMÉES

▼
PAREMENT
velours « vert »



Pharmacien
(PH)



Pharmacien
principal
(PHP)



Pharmacien en chef
de 2^e classe
(PHC2)



Pharmacien en chef
de 1^{re} classe
(PHC1)



Pharmacien chef
des services
de classe normale
(PHCSCN)



Pharmacien chef
des services hors classe
(PHCSHC)



Pharmacien général
(PHG)



Pharmacien général
inspecteur
(PGI)

APPELLATION

Monsieur/madame le [grade]. Exemple : « *Madame la pharmacienne générale inspectrice* », « *monsieur le pharmacien en chef* »...

Les pharmaciens des armées peuvent également être appelés selon la terminologie de la hiérarchie militaire générale. Exemple : « *Mon capitaine* » pour un pharmacien.

Cette latitude n'existe que pour les grades assimilables à ceux de la hiérarchie militaire générale et ne s'applique donc pas aux pharmaciens chef des services (CN et HC). L'appellation « Mon général », pour un pharmacien chef des services, est impropre.

VÉTÉRINAIRES DES ARMÉES

▼
PAREMENT
velours « grenat »



Vétérinaire
(VET)



Vétérinaire
principal
(VEP)



Vétérinaire en chef
de 2^e classe
(VEC2)



Vétérinaire en chef
de 1^{re} classe
(VEC1)



Vétérinaire chef
des services
de classe normale
(VECSCN)



Vétérinaire chef
des services
hors classe
(VECSHC)



Vétérinaire général
(VEG)



Vétérinaire général
inspecteur
(VGI)

APPELLATION

Monsieur/madame le [grade]. Exemple : « *Madame la vétérinaire* », « *monsieur le vétérinaire en chef* »...

Les vétérinaires des armées peuvent également être appelés selon la terminologie de la hiérarchie militaire générale. Exemple : « *Mon commandant* » pour un vétérinaire principal.

Cette latitude n'existe que pour les grades assimilables à ceux de la hiérarchie militaire générale et ne s'applique donc pas aux vétérinaires chef des services (CN et HC). L'appellation « Mon général », pour un vétérinaire chef des services, est impropre.

CHIRURGIENS-DENTISTES DES ARMÉES

▼
PAREMENT
velours « prune »



Chirurgien-dentiste
(CD)



Chirurgien-dentiste
principal
(CDP)



Chirurgien-dentiste
en chef de 2^e classe
(CDC2)



Chirurgien-dentiste
en chef de 1^{re} classe
(CDC1)



Chirurgien-dentiste
chef des services
de classe normale
(CDCSCN)



Chirurgien-dentiste
chef des services
hors classe
(CDCSHC)



Chirurgien-dentiste
général
(CDG)

APPELLATION

Monsieur/madame le [grade]. Exemple : « *Madame la chirurgienne-dentiste* », « *monsieur le chirurgien-dentiste en chef* »...

Les chirurgiens-dentistes des armées peuvent également être appelés selon la terminologie de la hiérarchie militaire générale. Exemple : « *Mon colonel* » pour un chirurgien-dentiste en chef de 1^{re} ou 2^e classe.

Cette latitude n'existe que pour les grades assimilables à ceux de la hiérarchie militaire générale et ne s'applique donc pas aux chirurgiens-dentistes chef des services (CN et HC). L'appellation « Mon général », pour un chirurgien-dentiste chef des services, est impropre.

PENDANT LA FORMATION

▼
MÉDECIN

▼
PHARMACIEN

▼
VÉTÉRINAIRE

▼
DENTISTE

La 1^{re} année



Élève officier



Élève officier



Élève officier



Élève officier

Dès
la 2^e année



Médecin
aspirant
(ASP)



Pharmacien
aspirant
(ASP)



Vétérinaire
aspirant
(ASP)



Chirurgien-
dentiste
aspirant
(ASP)

3^e cycle
(à partir
de la
6^e année)



Médecin
interne
(INT)

MILITAIRES INFIRMIERS
ET TECHNICIENS DES HÔPITAUX DES ARMÉES
(MITHA)

SOUS-OFFICIERS

					
Aide-soignant	ASCN	ASCN	ASCS	—	—
Assistant médico- administratif	AMACN	AMACN	AMACN	AMACN AMACS AMACE	AMACE
Diététicien	—	DIETCN	DIETCN	DIETCN DIETCS	DIETCS
Infirmier					
ISG	—	ISG1G	ISG1G	ISG1G ISG2G	ISG2G
IBO	—	—	—	IBO2G	IBO2G IBO3G
IAHA	—	—	—	—	IAHA1G IAHA2G
Manipulateur d'électroradiologie médicale des hôpitaux des armées	—	—	MEMHACN MEMHACS	MEMHACN MEMHACS	MEMHACN MEMHACS
Masseur- Kinésithérapeute des hôpitaux des armées	—	—	MKHACN	MKHACN MKHACS	MKHACN MKHACS

MILITAIRES INFIRMIERS
ET TECHNICIENS DES HÔPITAUX DES ARMÉES
(MITHA)
SOUS-OFFICIERS

					
Préparateur en pharmacie hospitalière	—	PPHCN	PPHCN	PPHCN PPHCS	PPHCS
Technicien de laboratoire médical	—	TLABCN	TLABCN	TLABCN TLABCS	TLABCS
Technicien hospitalier et Technicien supérieur hospitalier	TH	TSH2	TSH2	TSH1 TSH2	TSH1

ISG = Infirmier en soins généraux
IBO = Infirmier en bloc opératoire
IAHA = Infirmier anesthésiste des hôpitaux des armées

1G = 1^{er} grade
2G = 2^e grade
3G = 3^e grade

CN = Classe normale
CS = Classe supérieure
CE = Classe exceptionnelle

2 = 2^e classe
1 = 1^{re} classe

APELLATION

Monsieur/madame le [grade]. Exemple : « Madame l'infirmière en soins généraux », « monsieur le préparateur en pharmacie »...

Les MITHA peuvent également être appelés selon la terminologie de la hiérarchie militaire générale. Exemple : « Mon adjudant » pour un aide-soignant de classe supérieure.

MILITAIRES INFIRMIERS ET TECHNICIENS DES HÔPITAUX DES ARMÉES (MITHA)

OFFICIERS


PAREMENT
 Drap « amarante »

						
Directeurs des soins	—	—	—	—	DSCN	DSHC DSCE
Psychologues	PSYCN	PSYCN	PSYCN	PSYHC	PSYHC	—
Cadre de santé paramédical	—	CASP	CASP	CASSP	CASPHC	—

CASP : cadre de santé paramédical
 CASSP : cadre supérieur de santé paramédical

CN = Classe normale
 HC = Hors classe
 CE = Classe exceptionnelle

APPELLATION

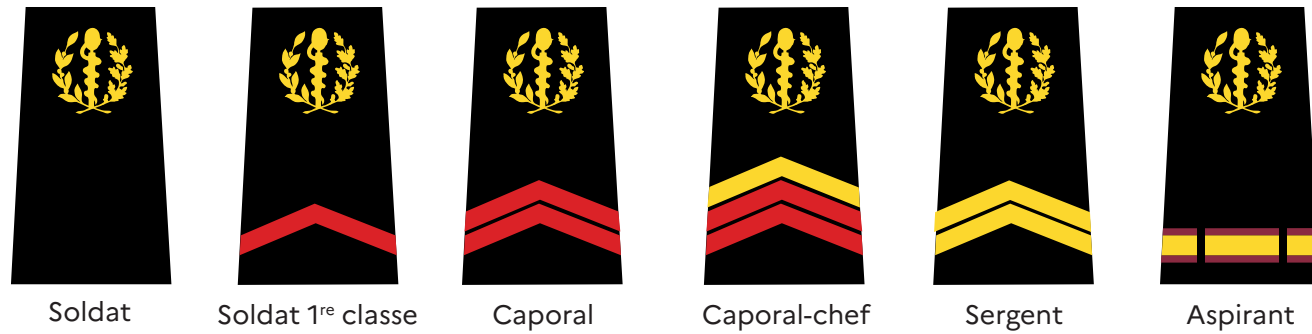
Monsieur/madame le [grade]. Exemple : « *Madame la psychologue* », « *monsieur le cadre de santé paramédical* »...
 Les MITHA peuvent également être appelés selon la terminologie de la hiérarchie militaire générale. Exemple : « *Mon colonel* » pour un cadre de santé paramédical hors classe.

PENDANT LA FORMATION

Élève infirmier

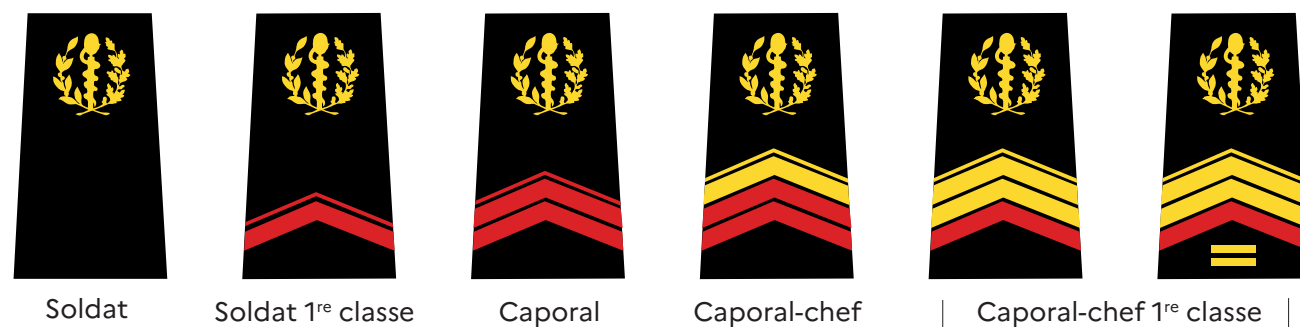
La 1 ^{re} année	
La 2 ^e année	
La 3 ^e année	

VOLONTAIRES DU SSA (VSSA)



PERSONNEL DE L'ARMÉE DE TERRE

MILITAIRES DU RANG



—
= 1 brisque
= 5 années
de service

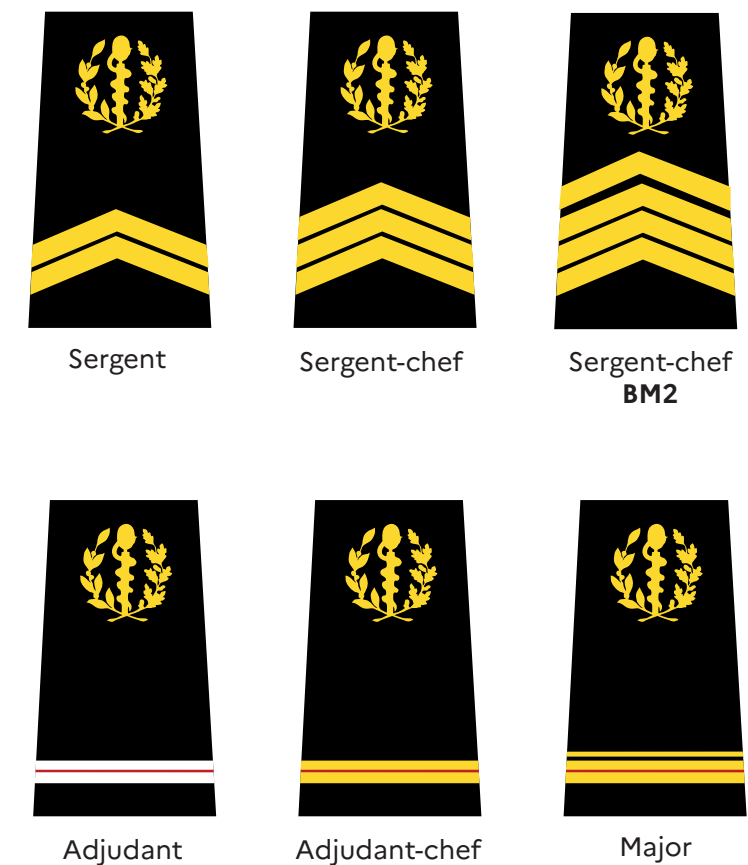
APELLATION

Conforme aux terminologies de la hiérarchie militaire générale.

PERSONNEL DE L'ARMÉE DE TERRE

ASSISTANTS SOUTIEN AUX SOINS (ASS)

SOUS-OFFICIERS



BM2 = Brevet militaire de niveau 2

APELLATION

Conforme aux terminologies de la hiérarchie militaire générale.

